



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2016-113 du 21 décembre 2016

**OBJET - TARIFS DES DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN
DECHETTERIE A COMPTER DU 01/01/2017**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 21 décembre 2016 à 17h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 décembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de 17h14), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER (sauf pour la délibération 2016-117), Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE (sauf pour les délibérations 2016-118 et 2016-119), M. Jean-Louis CHEVALIER (sauf pour les délibérations 2016-114 incluse à la délibération 2016-117 incluse), M. Pierre LEROY, M. Philippe MICHELON, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avait donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI

Contexte

Il est nécessaire de voter en conseil communautaire, les tarifs pour les dépôts des professionnels en déchetterie. Il est rappelé que ces tarifs ont été calculés en fonction des coûts de prestations de transport et de traitement. Les frais de location des contenants, le gardiennage, les frais d'amortissement et autres frais de fonctionnement n'ont pas été intégrés.

En sus des catégories tarifaires existantes en 2016, il est proposé de créer un tarif pour les déchets verts, afin que les professionnels de ce secteur d'activité, puissent les déposer directement sur la plateforme de Fontchristiane.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages,

Vu la décision de bureau n° B 36/201 du lundi 04 novembre 2013, approuvant le règlement intérieur des déchetteries validant la facturation des dépôts des professionnels,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-Présidents, en date du 28 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission « technique, environnement et développement durable » en date du 6 décembre 2016,

Considérant que les tarifs proposés ont été calculés en fonction :

- des coûts du lot n°1, du marché de prestation de collecte, transport et traitement des déchets ménagers (mise à disposition de contenant, le transport et le traitement des déchets inertes, verts, encombrants, bois et ferraille), notifié à l'entreprise Alpes Assainissement, le 25 octobre 2013,
- des coûts des prestations de valorisation/recyclage mises en œuvre en déchetteries et proposées aux professionnels,
- du taux de la TVA en vigueur en 2016,
- du montant de la TGAP en vigueur en 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- **APPROUVE** la grille des tarifs, exposée ci-après, pour les déchets déposés par les professionnels, dans les déchetteries de la collectivité,
- **DIT** que les tarifs rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017,
- **AUTORISE** Le Président ou son représentant à facturer les dépôts des professionnels selon ces tarifs,
- **DIT** que ces tarifs pourront être révisés à tout moment en fonction des évolutions du coût du service, par une nouvelle délibération en conseil communautaire,

Nature des déchets	Tarifs TTC proposés pour 2017
Filières de valorisation / recyclage principales	
Ferraille (m3)	2.24 €
Encombrants (m3)	45 €
Bois (m3)	12 €
Déchets verts apportés en déchetterie (m3)	7 €
Déchets verts apportés sur la plateforme (t)	33.44€
Gravats apportés à l'ISDI (t)	20 €
Gravats apportés en déchetterie (m3)	32 €
Déchets dangereux (litres)	0.59 €
Filières de valorisation / recyclage secondaires	
Ski- Surf (unité)	0.5 €
Placoplatre (t)	192.5 €
Goudron d'étanchéité (t)	775 €
Rouleau de Knapsacs pour les housses plastiques et polystyrène (unité)	2.75 €

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président
Le 1^{er} vice-président



GUY HERMITTE.

Date affichage : 04 JAN. 2017